



Lille, le 25 mai 2020

Objet : demande d'aide de fonds social lycéen

PJ : formulaire de demande d'aide de fonds social lycéen

Madame, Monsieur

Les familles qui souhaiteraient bénéficier d'une aide du fonds social lycéen doivent remplir un dossier puis le remettre, une fois renseigné et accompagné des pièces justifiant de leur situation, au bureau de la vie de l'étudiant.

Le fonds social dont dispose le lycée, permet d'apporter une aide pour le paiement de la restauration scolaire.

Le chef d'établissement, après l'avis de la commission de fonds social qu'il préside, décide d'attribuer ou non l'aide au lycéen. Cette décision est notifiée aux familles par écrit.

Le bureau de la vie de l'étudiant